

ANNEXE 1 : CLASSEMENT PAR CORPS ET PAR GROUPE D'IPTS

CORPS DES ASPTS

Groupe	Fonctions	Grade	Montant annuel de la part fonction IPTS		Agent habilité 413-40 CSI	
			Province	Île-de-France	Province	Île de France
Groupe 2	Fonctions nécessitant de l'encadrement et/ou un niveau de technicité important - Chef de section ou adjoint au chef de section - Chef de groupe ou adjoint au chef de groupe - Chef de SLPT ou adjoint au chef de SLPT - Chef de GEC ou adjoint au chef de GEC - Chef de BT ou adjoint au chef de BT	ASPTS PRINCIPAL	8 449	9 903	10 522	10 958
Groupe 1	Fonctions nécessitant un niveau de technicité habituellement requis - Agent d'exécution ou assistant technique - Agent d'accueil et de gestion des scellés	ASPTS PRINCIPAL	8 058	9 412	9 626	9 626
Groupe 1	Fonctions nécessitant un niveau de technicité habituellement requis - Agent d'exécution ou assistant technique - Agent d'accueil et de gestion des scellés	ASPTS PRINCIPAL	8 061	9 448	10 134	10 958
Groupe 1	Fonctions nécessitant un niveau de technicité habituellement requis - Agent d'exécution ou assistant technique - Agent d'accueil et de gestion des scellés	ASPTS	7 708	9 004	9 626	9 626

CORPS DES TECHNICIENS PTS

Groupe	Fonctions	Grade	Montant annuel de la part fonction IPTS		Agent habilité 413-40 CSI	
			Province	Île de France	Province	Île de France
Groupe 3	Fonctions à fortes responsabilités et/ou avec un niveau de technicité ou d'encadrement important ou exigeant - Structures de catégorie 3 : Chef de service ou adjoint au chef de service Chef de section ou adjoint au chef de section Chef de SLPT ou adjoint au chef de SLPT Chef de GEC ou adjoint au chef de GEC Chef de groupe ou adjoint au chef de groupe Adjoint au coordonnateur zonal - Formateur - Spécialiste de haut niveau en identité judiciaire, informatique et traces technologiques - Responsable à technicité supérieure en LPS	TECHNICIEN EN CHEF	10 662	12 673	12 735	14 746
		TECHNICIEN PRINCIPAL	9 957	11 806	12 030	13 382
		TECHNICIEN	9 274	10 947	11 347	11 722
Groupe 2	Fonctions impliquant un encadrement intermédiaire et/ou un niveau de technicité important - Structures de catégorie 1 et 2 : Chef de service ou adjoint au chef de service Chef de section ou adjoint au chef de section Chef de SLPT ou adjoint au chef de SLPT Chef de GEC ou adjoint au chef de GEC Chef de groupe ou adjoint au chef de groupe Adjoint au coordonnateur départemental Formateur - Chef d'unité - Chef de cellule - Chef d'équipe - Spécialiste en identité judiciaire, informatique et traces technologiques - Responsable à technicité importante en LPS	TECHNICIEN EN CHEF	10 131	12 042	12 204	14 115
		TECHNICIEN PRINCIPAL	9 485	11 245	11 558	13 318
		TECHNICIEN	8 860	10 459	10 933	11 722
Groupe 1	Fonctions nécessitant un niveau de technicité habituellement requis - Chargé de travaux techniques - Assistant technique - Conseiller - Analyste en LPS	TECHNICIEN EN CHEF	9 612	11 441	11 685	13 514
		TECHNICIEN PRINCIPAL	9 025	10 701	11 098	12 774
		TECHNICIEN	8 455	9 981	10 528	11 722

CORPS DES INGENIEURS PTS

Groupe	Fonctions	Grade	Montant annuel de la part fonction IPTS		Agent habilité 413-40 CSI	
			Province	Île de France	Province	Île de France
Groupe 3	Fonctions à fortes responsabilités et/ou avec un niveau de technicité ou d'encadrement important ou exigeant - Coordonnateur zonal - Conseiller technique central - Chef de section ou adjoint au chef de section en service central - Conseiller scientifique - Chef de division ou adjoint au chef de division - Dans les structures de catégorie 3 : Chef de SRIJ ou adjoint au chef de SRIJ Chef de section ou adjoint au chef de section	INGENIEUR EN CHEF	14 833	18 001	16 906	18 992
		INGENIEUR PRINCIPAL	13 235	15 978	15 308	17 418
		INGENIEUR	10 921	13 045	12 994	15 118
Groupe 2	Fonctions impliquant un encadrement intermédiaire et/ou un niveau de technicité important - Coordonnateur SCL - Coordonnateur départemental (grande couronne) - Chef de groupe ou adjoint au chef de groupe - Dans les structures de catégorie 1 et 2 : Chef de SRIJ ou adjoint au chef de SRIJ Chef de section ou adjoint au chef de section - Dans les structures de catégorie 3 : responsable de projet	INGENIEUR EN CHEF	14 164	17 188	16 237	18 992
		INGENIEUR PRINCIPAL	12 621	15 236	14 694	17 309
		INGENIEUR	10 362	12 377	12 435	14 450
Groupe 1	Fonctions nécessitant un niveau de technicité habituellement requis - Coordonnateur SCL ou adjoint au coordinateur - Responsable technique - Responsable scientifique - Chargé de travaux techniques en criminalistique - Dans les structures de catégorie 1 et 2 : responsable de projet	INGENIEUR EN CHEF	13 514	16 401	15 587	18 474
		INGENIEUR PRINCIPAL	11 996	14 482	14 069	16 555
		INGENIEUR	9 763	11 698	11 866	13 771

EMPLOIS FONCTIONNELS

Groupe	Fonctions	Grade	Montant annuel de la part fonction IPTS		Agent habilité 413-40 CSI	
			Province	Île de France	Province	Île de France
Groupe unique	Emplois fonctionnels	Directeur	22 509	26 307	22 509	26 307
		Directeur adjoint	21 344	24 563	21 344	24 563

Nota bene : Pas de majoration liée à l'habilitation au titre de l'article R413-40 du code de la sécurité intérieure pour les emplois fonctionnels.

ANNEXE 2

MONTANTS MOYENS DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL		
CORPS	GRADE	MONTANT MOYEN (euros)
ASTPS	ASTPS	150
	ASTPS PPAL	200
TECHNICIENS	TECHNICIEN	230
	TECHNICIEN PPAL	280
	TECHNICIEN EN CHEF	330
INGENIEURS	INGENIEUR	370
	INGENIEUR PPAL	420
	INGENIEUR EN CHEF	460
EMPLOIS FONCTIONNELS	DIRECTEUR ADJOINT	550
	DIRECTEUR	640

MONTANTS MAXIMAUX DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL		
CORPS	GRADE	MONTANT MAXIMAL (euros)
ASTPS	ASTPS	300
	ASTPS PPAL	400
TECHNICIENS	TECHNICIEN	460
	TECHNICIEN PPAL	560
	TECHNICIEN EN CHEF	660
INGENIEURS	INGENIEUR	740
	INGENIEUR PPAL	840
	INGENIEUR EN CHEF	920
EMPLOIS FONCTIONNELS	DIRECTEUR ADJOINT	1 100
	DIRECTEUR	1 280

ANNEXE 3 : TABLEAU DE RECENSEMENT DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL DE LA PTS

	MONTANTS MOYENS	EFFECTIF CONCERNE	MONTANTS MAXIMAUX
Directeur	640	0	1280
Directeur adjoint	550	0	1100
Ingénieur en chef	460	0	920
Ingénieur principal	420	0	840
Ingénieur	370	0	740
Technicien en chef	330	0	660
Technicien principal	280	0	560
Technicien	230	0	460
ASPTS principal	200	0	400
ASPTS	150	0	300

DOTATION 0

EFFECTIFS PRESENTS AU 30 SEPTEMBRE DE L'ANNEE						
DIRECTION (A COMPLETER)						
	Matricule	Nom	Prénom	Service	Service payeur (SGAMI ou SAT compétent)	Montant attribué
Directeur						
Directeur adjoint						
Ingénieur en chef						
Ingénieur principal						
Ingénieur						
Technicien en chef						
Technicien principal						
Technicien						
ASPTS principal						
ASPTS						
TOTAL						0

ANNEXE 4:

MODELE DE LETTRE DE NOTIFICATION AUX AGENTS

Lieu, date

Madame, Monsieur (*merci de personnaliser*)

Je vous précise que le montant de l'indemnité de police technique et scientifique qui vous a été versé au titre de l'année 2016 correspond au niveau ... (*compléter 1, 2 ou 3 selon le cas*) de la part fonctionnelle.

Par ailleurs, j'ai le plaisir de vous informer de ma décision de vous attribuer (*préciser le montant*) euros au titre du complément indemnitaire annuel.

Cette prime qui vous sera versée sur le mois de décembre 2016 vient récompenser la qualité du travail, la manière de servir et l'investissement personnel dont vous avez fait preuve dans le cadre de vos missions au cours de l'année écoulée.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur (*bien vouloir personnaliser*) l'expression de ma sincère considération.

Adresse du destinataire